

LA DÉCOUVERTE FORTUITE

De la trouvaille
à la mise en valeur



Législation de la découverte

Qu'est-ce qu'une découverte fortuite ?

Le Code du patrimoine (art. L531-14 à L531-19) définit comme découverte fortuite la mise au jour faite "par suite de travaux ou d'un fait quelconque de monuments, ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou plus généralement tout objet pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie". La découverte fortuite peut être mobilière (objets) ou immobilière (bâtiments, grottes).

Quelles sont les obligations de l'auteur d'une découverte fortuite ?

L'inventeur de vestiges ou d'objets, c'est-à-dire l'auteur de la découverte, ainsi que le propriétaire du lieu où ils ont été découverts, sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet.

Le propriétaire est responsable de la conservation provisoire des vestiges découverts sur ses terrains. Le dépositaire des objets mis au jour assure à leur égard la même responsabilité.

Une découverte fortuite correspond au fait de trouver un site ou un objet archéologique par hasard, sans avoir cherché à mettre au jour des vestiges. Elle se produit le plus souvent à l'occasion de travaux, mais également lors d'activités du quotidien comme le jardinage ou la promenade. Elle est par conséquent à la portée de tous.

La personne à l'origine de la découverte est qualifiée en droit d'inventeur. L'inventeur est une personne physique et non une personne morale. Ainsi, un ouvrier trouvant un objet archéologique en travaillant pour le compte d'une société sera considéré comme l'inventeur.

Son action ne s'arrête pas à la trouvaille. Il doit en effet déclarer sa découverte pour permettre l'enregistrement des données dans l'inventaire des sites archéologiques. La déclaration doit être faite par écrit au

maire de la commune concernée. Une copie est adressée au préfet de région (direction régionale des affaires culturelles). Elle doit comprendre la date, le lieu, la nature et les circonstances de la découverte, le nom et les coordonnées du propriétaire du terrain, du ou des inventeurs, le lieu de conservation provisoire des objets ou vestiges. Enfin, la déclaration doit être signée et datée par les différentes personnes concernées.

Lorsque la sécurité du site ou la conservation de l'objet posent problème, il ne faut pas hésiter à appeler directement le service régional de l'archéologie, qui vous informera sur les actions à mener et sur celles qui pourraient nuire à l'étude scientifique.

Un objet brutalement remis au contact de l'air après avoir passé plusieurs siècles dans l'eau ou le sol réagit et se dégrade. Le

et premiers réflexes



Haches à talon en bronze provenant d'un lot de 18, découvert en 2011 par un agriculteur lors de travaux d'épandages dans un champ à Pierreval (76). L'inventeur s'est gardé d'enlever la terre et a enveloppé isolément chaque spécimen dans du papier absorbant pour éviter les chocs (P. Moitrel).



Le trésor d'Oissel (76) tel qu'il a été présenté au service régional de l'archéologie par son inventeur en 2012. Une monnaie d'argent et une monnaie d'or (à gauche) avaient été nettoyées, les autres avaient été passées à l'eau et conservées dans un torchon (P. Moitrel).

phénomène est particulièrement accru pour les matériaux métalliques et organiques (ivoire, ambre, bois de cervidés, cuir...).

Il ne faut pas tenter d'éliminer la terre autour de l'objet car elle peut maintenir des fragments en place et contenir des informations (traces de textile, de bois...). On ne doit pas laisser sécher les objets organiques. Il est préférable de les conditionner en sachets en polyéthylène fermés et de les stocker dans une boîte hermétique, au frais mais sans les congeler. Il convient par contre de laisser sécher à l'air ambiant les objets métalliques, sans les exposer à des sources de chaleur, entre 24 h et une semaine, puis de les stocker en sachet en polyéthylène en vérifiant qu'aucune trace de condensation n'apparaît.

De la même façon, la mise au jour d'un site présumé implique quelques précautions :

il faut stopper les travaux et prévenir le service régional de l'archéologie afin de préserver les couches archéologiques et les structures encore en place. Elles permettent aux archéologues d'identifier la nature du site et de le dater. Même si la tentation est grande de continuer à creuser pour récupérer toutes les monnaies d'un trésor par exemple, mieux vaut protéger l'endroit d'un morceau de toile ou de bâche recouvert de terre et attendre l'intervention d'un archéologue. Il pourra déterminer la nature de l'enfouissement et retrouver les gestes qui ont accompagné le dépôt : mise en vase, dans une poche en tissu, en pleine terre... Il sera également à même de rechercher s'il s'agit d'un fait isolé ou s'il participe d'une occupation plus vaste, comme un dépôt d'offrande à proximité d'un lieu cultuel.

Une découverte **ancienne**



Certains éléments du trésor de Berthouville (27) se caractérisent par un décor foisonnant. Sur cette coupe à boire se développe le thème hellénique du centaure entouré d'amours, lors d'une scène de banquet. On distingue des manques, conséquences probables de l'extraction à la pioche.

Malmené lors de son extraction, restauré à maintes reprises depuis le XIX^e siècle, terni par les ans, le trésor a bénéficié d'une attention particulière durant 4 années avant de prendre place dans les vitrines du Musée Getty de Los Angeles entre novembre 2014 et août 2015 (M. Avisseau-Broustet, BnF).



Le 21 mars 1830, Prosper Taurin laboure son champ nouvellement acquis, près du hameau du Villeret, au nord du village de Berthouville (27). Il maudit les nombreux débris de tuiles et autres pierres que rencontre sa charrue. Décidé à éliminer à coups de pioche un obstacle plus important, il découvre à 15 cm de profondeur une tuile obstruant une cache maçonnée. Une centaine d'objets en argent, certains richement décorés, en parfait état de conservation, y était déposée depuis près de 16 siècles... Superstitieux, il ne veut pas y toucher à mains nues et entreprend d'extraire l'argenterie à la pioche, infligeant parfois de graves dégradations. Auguste Le Prévost, membre de la Société des antiquaires de Normandie, est averti et examine le trésor qui a échappé de peu à la fonte. Une première étude rassemble les morceaux brisés, déchiffre les inscriptions

ternies par l'oxydation, et les objets, essentiellement de la vaisselle ainsi que deux statuettes de Mercure, sont dessinés. Rapidement, le trésor attire de nombreux acquéreurs, et c'est Désiré Raoul Rochette, conservateur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi, qui conclut l'achat le 3 mai 1830.

Après la découverte du trésor, des fouilles sont menées en 1861 et 1896. Elles mettent au jour un théâtre antique et un sanctuaire dédié à Mercure Canetonensis, comprenant deux temples successifs, dont le premier fut édifié au I^{er} siècle ap. J.-C. Ces recherches anciennes, ainsi que celles menées en 2005 par prospection électrique, ont permis de préciser que le trésor a été enfoui sous le péristyle du premier temple, probablement au III^e siècle de notre ère, période trouble de l'Empire romain. Ce sanctuaire attirait

s'exporte de l'Eure à la Californie



Après Los Angeles, l'exposition *Ancient Luxury and the Roman Silver Treasure from Berthouville* poursuit son itinérance américaine au Fine Arts Museum de San Francisco (2015-2016) avant de s'installer au Nelson-Atkins Museum de Kansas City (2016). Le Museum of Fine Arts de Boston et celui de Houston l'accueilleront enfin avant son retour en France (A.-S. Conover).

des fidèles d'origine locale mais aussi de passage, grâce à sa situation le long de la voie romaine reliant Paris à Vieux, en passant par Évreux et Lisieux.

D'un poids total de 25 kg, les éléments du trésor, souvent gravés d'inscriptions dédicatoires, sont d'origine gauloise et romaine (Campanie). Les différentes techniques de fabrication mises en œuvre sont le martelage et le repoussé. La richesse des décors (incrustations en or, niellage) d'inspiration hellénique, mythologique et religieuse, ainsi que la variété des formes (vases, coupes, plats, couverts...), en font un ensemble exceptionnel. Daté du I^{er} au III^e siècle, il témoigne de la grande qualité du travail d'orfèvrerie à cette époque.

En décembre 2010 le trésor de Berthouville, propriété du département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque

nationale de France, quitte la France pour la première fois. Il est transféré à la Getty Villa à Los Angeles, dans le cadre d'un accord de mécénat lié à un projet de conservation. Son étude et sa restauration durant 4 ans précèdent une exposition itinérante sur les objets de luxe romains.

Même si cette découverte est ancienne, l'utilisation de techniques non invasives (microscope électronique, radiographie et fluorescence spectroscopique aux rayons X, chromatographie gazeuse, photographie aux ultraviolets, restitution 3D) a permis de nouvelles observations, tant sur les procédés de fabrication des objets que sur leur aspect initial.

Le trésor de Berthouville sera de retour à Paris en 2019, pour une présentation dans la future galerie des Trésors du site Richelieu de la BnF.

Le mythe mithriaque en images

À gauche : le dieu Sol apparaît dans le médaillon surmontant une arche figurant la voûte d'une caverne. Sous l'arche se trouve l'un des deux porteurs de torches qui encadrent traditionnellement Mithra égorgeant le taureau. Il porte le costume des barbares orientaux.

À droite : un personnage coiffé d'un bonnet brandit un anneau ou une couronne. Cette image ne trouve aucun parallèle dans le répertoire mithriaque, mais son association et ses caractéristiques communes avec le premier bloc conduisent à l'interpréter comme une figuration de Mithra naissant, brandissant l'anneau cosmique dans lequel le dieu enfant est parfois figuré (V. Hincker, SDAC).



En 2011, des travaux sur le réseau d'assainissement du bourg de Jort (14) ont exhumé deux blocs calcaires sculptés.

Une surveillance de travaux a été conduite par le service régional de l'archéologie sur les zones les plus sensibles de la tranchée, mais l'invention des deux blocs revient à Michel Gasnier, maître d'œuvre des travaux pour le compte de la Société *SOGETI Ingénierie*. En effet, consigne avait été donnée aux terrassiers de prêter attention à la découverte de vestiges dans des terrains réputés pour leur richesse archéologique.

M. Gasnier a informé la mairie et les services de l'État en charge de l'archéologie, permettant ainsi que s'engage un débat sur la nature des représentations figurées en bas-relief.

L'iconographie du premier bloc permet d'identifier un fragment de tauroctonie mithriaque, ce qui en fait une découverte remarquable puisque les indices du culte rendu au dieu d'origine indo-iranienne, Mithra, restent rares en Gaule et exceptionnels dans les cités du nord-ouest.

Ces bas-reliefs ont été exécutés durant l'Antiquité, en remployant des blocs architecturaux issus d'un monument funéraire détruit. Ni le contexte de découverte décrit par l'inventeur, ni le traitement stylistique des sculptures ne livrent d'indice de datation précis.

La plus ancienne attestation du culte de Mithra connue à Rome remonte au dernier quart du I^{er} siècle de notre ère. Il faut attendre le début du siècle suivant pour qu'il se diffuse le long du Danube et du *limes* rhénan, puis dans les Gaules et

le culte oriental de Mithra révélé



De la découverte fortuite à la fouille

Les blocs sculptés découverts à Jort (14) sont à l'origine de l'ouverture d'un sondage en 2012. Si aucun élément sculpté supplémentaire n'a été mis au jour, l'opération a permis de constater qu'une *domus* se trouvait à proximité immédiate. Elle comprenait plusieurs pièces, dotées de sols en béton de chaux. Les premières constructions comportent des solins surmontés de murs en terre. Elles sont datables de la République ou du tout début du Haut-Empire. Elles ont laissé place à des bâtiments de pierre qui subissent de nombreuses réfections au cours des II^e et III^e siècles. Une phase de récupération de matériaux a arrasé le site, au point que les sols et les maçonneries se trouvent directement sous la terre végétale (V. Hincker, SDAC).

dans la Bretagne insulaire. La montée en puissance du christianisme comme religion d'État et surtout la promulgation en 391 de l'édit de Théodose marque le coup d'arrêt du mithriacisme dans tout l'Empire. Les deux bas-reliefs de Jort ont par conséquent été sculptés entre le début du II^e et la fin du IV^e siècle de notre ère.

Cette découverte démontre que le culte de Mithra est plus répandu qu'on ne le croyait, y compris sur les rives gauloises de la Manche, dans une toute petite agglomération secondaire. Est-ce en raison de la localisation de ce *vicus* à l'emplacement d'un nœud routier ? L'exécution de ces bas-reliefs est-elle le fait d'un marchand ou d'un agent administratif qui auraient séjourné dans un endroit de l'Empire où ils auraient été initiés à ce culte ? Robert Turcan, spécialiste de Mithra, précisait en 1993 *qu'il s'affirme*

de manière privilégiée dans les ports, le long des axes de circulation stratégiques ou économiques et dans certains centres administratifs ou commerciaux. Ce constat s'applique particulièrement en Gaule où c'est essentiellement dans la moitié est que se rencontrent les indices d'implantation du mithriacisme, notamment dans les vallées du Rhône et du Rhin. De même, en Angleterre, les découvertes se concentrent dans le sud-est, autour de Londres, et dans le secteur du mur d'Hadrien, car un rôle important est joué par les contingents militaires dans la diffusion de ce culte.

Les interrogations soulevées par cette découverte, dans un *vicus* très éloigné des circuits économiques, politiques et militaires, ont conduit à poursuivre les recherches sur le terrain pour préciser le contexte d'où elles ont été extraites.

Un site côtier antique



Ci-contre, vue aérienne des bâtiments artisanaux fouillés à Commes (14) en 2015. En arrière-plan, la ville de Port-en-Bessin et l'*oppidum* côtier du Mont-Castel (F. Levalet).



Vue de deux fours supposés (C. Allinne).

Les projets immobiliers, en bouleversant les sols, révèlent souvent la présence de vestiges archéologiques. Sans l'intervention de témoins (propriétaire, maître d'ouvrage, ouvrier, promeneur...), les sites peuvent être détruits et les informations scientifiques définitivement perdues.

Le site antique de Commes (14) a été découvert fortuitement dans l'emprise d'un projet de lotissement, au lieu-dit "Le Dessous des Cotis". Un archéologue de passage a remarqué, à l'occasion des travaux de voirie, la présence de maçonneries suggérant une importante occupation antique. Il a aussitôt prévenu le service régional de l'archéologie. Ce petit projet n'avait pas donné lieu à une prescription de diagnostic archéologique, comme c'est le cas pour la plupart des lotissements.

À la suite de cette découverte, une opération

de sondage a été conduite en 2014 par une petite équipe d'archéologues bénévoles et professionnels. En 2015 et 2016, deux campagnes de fouilles programmées ont été confiées à Cécile Allinne, maître de conférences à l'université de Caen et spécialiste des milieux littoraux.

Localisé à l'extrémité orientale de la plaine fermée de Port-en-Bessin, le site de Commes se trouve excentré par rapport à ce débouché maritime supposé de Bayeux et de la cité des Baiocasses à l'époque antique. Le site se trouve à 600 m de la côte, derrière l'*oppidum* du Mont Castel qui surplombe la mer d'une cinquantaine de mètres. Il présente les vestiges d'un établissement rural antique, sur un terrain à forte pente orienté vers Port-en-Bessin.

Les deux zones fouillées ont livré les fondations des bâtiments d'exploitation



Accumulation de coquilles de *Nucella Lapillus* (C. Allinne).

d'un domaine rural romain (*villa* ?) occupé au moins du début du II^e siècle jusqu'à la fin du IV^e siècle.

Savocation est fortement liée à l'exploitation des ressources marines, comme l'a montré la découverte de fossés entièrement remplis de restes de coquillages marins préparés ou consommés (bigorneaux, moules, patelles). D'autres, aux qualités gustatives médiocres, ont été utilisés à des fins artisanales.

Ces activités étaient dédiées à la fabrication de teinture à partir de l'exploitation d'une ressource originale : le coquillage *Nucella Lapillus*. La glande de ce dernier a été abondamment exploitée pour produire le colorant pourpre généralement utilisé à cette époque. L'opération s'avérait délicate et fastidieuse : la glande tinctoriale, située au niveau de l'avant dernier tour de spire du

coquillage, est fragile et permet de couvrir seulement 1 cm² de textile. Une utilisation dans le cadre d'un décor architectural (peinture murale) peut également être envisagée. Initialement jaunâtre, la base tinctoriale vire au vert, puis au violet et enfin au pourpre sous l'effet d'une exposition au soleil.

Malgré les 3 600 m² fouillés dans l'emprise du lotissement et plusieurs constructions artisanales mises au jour, aucun bâtiment d'habitation n'a été découvert. Il faut donc envisager une localisation plus éloignée de la zone d'habitat, ou une destruction par l'actuel village de Commes. On peut également avancer l'hypothèse de l'absence de *pars urbana*, ce qui rendrait ce site très particulier car uniquement tourné vers l'exploitation artisanale de ressources naturelles.

Des ossements mérovingiens



À gauche
Les découvertes fortuites
suscitent des vocations :
l'un des inventeurs du
cimetière de Longroy (76)
participe aux opérations
de 1993 (É. Mantel).



À droite
L'étude des sépultures met
en évidence les conditions
de vie des populations
passées. Ici, l'état de
santé de l'individu est
directement perceptible :
il est atteint d'une scoliose
(É. Mantel).

Il n'est pas évident de considérer l'os comme un objet archéologique lorsque l'on tombe dessus par hasard. Or, rares sont les personnes capables d'identifier rapidement les restes osseux quand ils ne sont pas en connexion anatomique, et de définir s'ils sont humains ou animaux.

Une forte concentration d'ossements animaux n'est pas anodine. Elle peut caractériser une zone de sacrifice et d'offrande, qui nous renseigne sur les rites des populations à travers les âges. Elle peut également être le marqueur d'une activité de boucherie ou de tabletterie.

Lorsque le caractère humain des ossements est indiscutable, s'installe alors une phase de doute : est-ce un mort ancien ou la manifestation d'un crime récent ?

À la Toussaint 1991, Sophie, Julien, Romain et Nicolas, quatre enfants de 12 à

16 ans, découvrent un squelette en jouant à la guerre des tranchées sur une zone vouée à la construction d'un lotissement, à Longroy (76). Ils préviennent leurs parents qui contactent le maire, lequel alerte la gendarmerie. On pense d'abord à un meurtre ayant eu lieu il y a plus de dix ans. Les archéologues en prennent connaissance à travers un article de presse locale découpé par un jeune bénévole. Un agent du service régional de l'archéologie sollicite alors l'autorisation d'y effectuer un sondage qui se révèle positif. Une fouille peut être lancée.

Situées sur le versant gauche de la vallée de la Bresle, les tombes ont été creusées sur un coteau exposé au nord-est et souligné d'un chemin de desserte locale probablement d'origine antique ou médiévale. Elles sont rassemblées sur

s'invitent au jeu



À gauche
À la période mérovingienne, il est fréquent que des objets accompagnent les morts. Ce petit coffret en plaquettes d'os gravé d'ocelles est déposé aux pieds d'une femme (É. Mantel).

À droite
Le cimetière de Longroy présente une grande densité de tombes. Ici, une sépulture d'enfant a été installée au dessus d'une sépulture d'adulte (É. Mantel).



une surface de 120 m par 13 m. De jeunes bénévoles participent aux fouilles, dont trois des inventeurs. Au printemps 1992, 95 sépultures sont fouillées afin de sauver les données menacées par la construction d'un pavillon. L'année suivante, 50 tombes supplémentaires sont mises au jour à l'occasion de nouveaux sondages. Les fouilles, qui reprennent en 1998 et 1999, augmentent le nombre de tombes à 270. Si l'on considère celles détruites par une voirie, le cimetière devait comporter en tout un peu moins de 300 sépultures.

Les tombes apparaissent à une profondeur de 10 à 40 cm sous la couverture végétale, parfois même jusqu'à 2 m au niveau de la rupture de pente.

L'utilisation du cimetière commence vers 500 ap. J.-C. par quelques tombes

fondatrices autour desquelles s'organise le cimetière jusqu'aux phases tardives (début du VIII^e s.). Ces premières fosses sont généralement plus grandes et plus riches en mobilier de parure (bijoux, fibules, armes...). Le faible taux de pillage fait d'ailleurs du cimetière de Longroy l'un des plus importants du nord de la Seine-Maritime en qualité et en quantité de mobilier d'accompagnement. Une riche sépulture masculine, avec un coffrage en bois dont les angles étaient renforcés de crampons, comportait un bouclier.

Ce cimetière a fait l'objet de deux tables rondes internationales, en collaboration avec le Musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye, et de plusieurs articles. Le mobilier est conservé par le service régional de l'archéologie. L'herbage a, depuis, fait place à une zone pavillonnaire.

Un trésor dans le potager :



Les haches de Pierreval et une partie du trésor d'Oissel avant restauration (P. Moitre).



Le trésor d'Oissel restauré (Musée des Antiquités).

Les travaux agricoles, de jardinage, de désouchage sont propices à faire ressurgir les témoins du passé. Sur un terrain exploité de longue date, il suffit parfois d'un labour un peu plus profond que d'ordinaire pour mettre au jour un site ignoré. Ce fut vraisemblablement la cause de la découverte du lot de 18 haches de l'âge du Bronze à Pierreval (76) en 2011.

À Oissel (76), c'est en creusant au pied de la haie de son potager qu'un particulier a exhumé en 2012 un trésor monétaire médiéval. Ce dernier a été totalement extrait avant l'intervention des archéologues, et le trou rebouché. Ces perturbations n'ont pas permis de déterminer la présence d'un contenant (sac, coffret en bois ?) ni l'organisation interne du dépôt.

Le trésor est constitué de 2 monnaies d'or et 941 en argent, auxquelles viennent s'ajouter

4 bagues d'argent. Pris en charge par le service régional de l'archéologie, il a été envoyé en restauration. Chaque monnaie a été inventoriée, nettoyée, consolidée, pesée et photographiée sur ses deux faces. Celles qui étaient collées en piles par la corrosion ont été isolées dans l'ordre et le sens de leur empilement. Leur étude a été menée à distance, d'après photographies, par Jens Christian Moesgaard, numismate spécialisé rattaché au Musée national du Danemark.

La date précise d'enfouissement du trésor est déterminable : les monnaies les plus récentes sont 2 agnels d'or, 2 florettes et 38 guénards d'argent, conformes à l'émission ordonnée le 10 mai 1417. En l'absence de pièce correspondant à l'ordonnance du 21 octobre 1417, on peut estimer que le trésor a été enterré à l'été ou l'automne 1417, en pleine guerre de Cent Ans.

de la culture du sol à l'exposition culturelle



Le trésor d'Oissel exposé au Musée des Antiquités (É. Laval).

La part de monnaies anciennes dans ce trésor est relativement élevée car 64 % sont antérieures à octobre 1411. Les plus anciennes ont été frappées avant septembre 1389, indiquant une longue thésaurisation. Des 4 bagues découvertes conjointement au trésor monétaire, 2 sont très semblables. L'anneau est surmonté d'un caisson portant un cristal de roche serti, encadré par une paire de granules. La troisième bague est formée de 3 brins d'argent torsadés. La dernière est constituée d'une bande moulée à plat, fermée par enroulement et soudure. Elle porte une devise en lettres gothiques, segmentée de 2 lettres en 2 lettres par des damiers, formant la phrase *C'est tout*. Cohérentes avec le reste du trésor, elles ont probablement été fabriquées entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle.

Le trésor d'Oissel a été racheté dans son

intégralité à l'inventeur par le département de la Seine-Maritime, avec l'aide de l'État. Il est conservé au Musée des Antiquités à Rouen qui en assure la valorisation par l'intermédiaire de documents pédagogiques, d'une exposition temporaire en 2015 et de son accessibilité aux chercheurs désireux d'intégrer son étude à leurs travaux.



Les bagues d'Oissel (Musée des Antiquités).

Le dragage en Seine



Dragage de l'ancienne berge de Hautot-sur-Seine en 2014 (J. Refuville, ©HAROPA-Port de Rouen).

Quelques découvertes en Seine

1873 aux Andelys

Dépôt monétaire gallo-romain

1963 à Sotteville-lès-Rouen

Pioche en bois de cervidé néolithique

2013 à Jumièges

Caisson d'artillerie soviétique de la Seconde Guerre mondiale



La garde, la soie et le pommeau de l'épée de Hautot-sur-Seine (P. Moitrel)

Les opérations de dragage répondent à plusieurs objectifs : désenvaser, supprimer des îlots, désencombrer le chenal d'épaves, répondre aux nouveaux besoins liés au transport fluvial, le tout afin d'améliorer les conditions de navigation. Dans ce contexte, les découvertes archéologiques sont fréquentes car le fleuve concentre tous les aspects de la vie quotidienne de ses riverains et usagers : objets perdus ou jetés, avaries de navigation, aménagements de berges... Ces témoins, une fois placés en milieu humide et anaérobie, ont tendance à se conserver mieux qu'en pleine terre.

Jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle, les découvertes issues de dragages étaient souvent de petite dimension (monnaie, silex taillé, clé, arme...) du fait d'un maillage fin des tamis ou d'une taille réduite du bec d'aspiration. Désormais, les sédiments sont

directement pelletés et versés dans des barges ou rejetés par des tuyaux pouvant avoisiner un diamètre d'1,50 m, qui laissent passer des objets de plus en plus volumineux. Le 27 novembre 2014, une opération de dragage a permis la découverte d'une épée médiévale à Hautot-sur-Seine (76). David Toullalan, pilote de la société *Pilotage de la Seine Rouen-Caen-Dieppe* chargé de superviser l'opération, a remarqué cette forme inhabituelle dépassant des sédiments déposés par la pelle mécanique dans la barge. Il s'est présenté au service régional de l'archéologie pour faire part de sa découverte et a formulé le souhait de confier sa conservation à un musée. Prise en charge par la DRAC de Haute-Normandie, l'épée a été envoyée en restauration pendant un an. L'arme se trouvait à 5 m sous le niveau de l'eau, sous environ 2 m de vase. La faible

du fil de l'eau au fil de l'épée



La restauration de l'épée débute par un bain de stabilisation durant 8 mois (B. Bell, Atelier Bell).



Décor représentant les instruments de la Passion sur l'épée de Hautot-sur-Seine avant restauration. Le marteau et la tenaille symbolisent la crucifixion et la descente de croix (B. Bell, Atelier Bell).

présence d'oxygène à cette profondeur a évité une corrosion trop destructrice.

La déclaration de découverte a permis de mettre en place une étude poussée de cette épée datée du XIII^e siècle. Elle est complète, mesure 104 cm de long et pèse 1,1 kg. Les parties constituées de matériaux périssables ont en majorité disparu. Ainsi, s'il est possible de dire que la poignée était en hêtre, aucune trace d'un éventuel fourreau en cuir n'a été retrouvée. Le pommeau est en alliage cuivreux, la soie, la lame et la garde sont en acier. Il s'agit d'un modèle rare, doté d'une marque inédite sur la lame, dont le motif est répété sur les deux faces : une paire de tenailles et un marteau encadrent une croix et symbolisent sans doute les instruments de la Passion du Christ. Les deux décors d'outils sont constitués de fils d'argent torsadés incrustés dans l'acier de

la lame, formant ce que l'on appelle une damasquinure. Les croix sont niellées, c'est à dire constituées d'un sulfure métallique à base d'argent, de cuivre et de plomb, fondu dans le motif gravé, l'ensemble formant une sorte d'émail noir sur le métal.

Quel devenir pour l'épée ?

Dans le cadre d'une opération de mécénat, HAROPA-Port de Rouen, à l'origine des travaux de dragage, a pris en charge le coût de restauration de l'épée ainsi que la fabrication expérimentale d'une copie.

À l'issue des travaux de restauration et d'étude, l'épée et sa reproduction seront exposées dans les locaux du Port de Rouen du 15 septembre au 15 décembre 2016, puis seront déposées au Musée des Antiquités de la Seine-Maritime, qui en assurera la conservation et la valorisation.



Caen, rue de la Délivrande : vue du site lors de sa découverte (P. Couanon).



Après trois jours de fouille, l'organisation du bunker est révélée (C. Billard).

Dans le cadre d'un projet de construction de logements sociaux à Caen en 2015, rue de la Délivrande, les travaux de démolition des bâtiments existants ont permis la découverte d'un bunker de la Seconde Guerre mondiale. Les ouvriers ont d'abord cru avoir affaire à une simple cave, mais devant la difficulté à détruire un ouvrage en béton de 2 m d'épaisseur, il a fallu se rendre à l'évidence : celui-ci relevait des vestiges du Mur de l'Atlantique.

Prévenu aussitôt par l'entreprise, le service régional de l'archéologie, avec l'aide d'un archéologue amateur spécialiste de cette période, a procédé à un dégagement en plusieurs étapes en janvier 2016.

Cet ouvrage était un abri enterré proche du type R668, destiné à héberger au maximum 9 soldats et était associé à un tobrouk, c'est-à-dire un poste de tir pour mitrailleuse.

Ce cantonnement bordait la rue de la Délivrande et contrôlait la sortie nord de l'agglomération caennaise en direction de la mer. Il a donc certainement eu un rôle majeur lors de la Bataille de Caen. Il était construit à l'aide de parpaings normalisés selon l'armée allemande, de type Formstein. L'accès se faisait par une tranchée du côté sud. On descendait par un escalier dans une sorte d'antichambre abritant les antennes téléphoniques puis, en franchissant une porte blindée, on pénétrait à l'intérieur d'une petite pièce, avant d'entrer dans la pièce principale.

Elle servait de cantonnement et possédait des liaisons téléphoniques avec l'extérieur. On y trouvait un poêle à charbon et un système d'évacuation des fumées doté d'un système anti-grenades complexe. Cette pièce possédait également une sortie de secours.

se heurte au Mur de l'Atlantique



Le système de ventilation quasiment intact (C. Billard).



Fouille de la pièce principale avec, dans l'angle, l'emplacement du poêle, le système anti-grenade et la sortie de secours (C. Billard).

La fouille des niveaux d'occupation autour du poêle ont permis de découvrir divers éléments mobiliers datant de la période du conflit (chaussures anglaises, munitions, râtelier à grenades...) et des années qui ont suivi, puisqu'une pièce de monnaie de 1946 a été identifiée.

Le système de ventilation, précieux pour se protéger des gaz, est bien conservé.

En 1954, la reconstruction de la ville de Caen entraîne la construction de plusieurs pavillons en pierre de Caen et l'élargissement de la rue de la Délivrande. Le bunker est alors très affecté, puisque sa couverture est détruite, ainsi que le mur en façade de la route.

Cet ouvrage, relativement isolé par rapport au dispositif littoral du Mur de l'Atlantique fut en partie oublié jusqu'à sa redécouverte.

Aujourd'hui, ce bunker n'a pas vocation à être conservé compte tenu de son état de dégradation important. Néanmoins, la fouille et l'étude ont permis de sauvegarder les informations le concernant.

Les fouilles de structures de la Seconde Guerre mondiale restent encore rares. Mais ce type d'étude montre le niveau d'informations important qui peut être obtenu à partir des témoins matériels d'un passé aussi récent.

Ces vestiges, qui sont des instruments de mémoire, constituent également des enjeux économiques et touristiques.

Dans le but de mieux gérer ce patrimoine, la DRAC a lancé un vaste programme d'inventaire des vestiges de la Seconde Guerre mondiale portant sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Qu'est-ce qu'un bien culturel maritime ?

Si la notion juridique d'épave maritime est ancienne, la loi 89-874 du 1^{er} décembre 1989 a défini une nouvelle catégorie de vestiges : "constituent des biens culturels maritimes les gisements, épaves, vestiges ou généralement tout bien qui, présentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique, sont situés dans le domaine public maritime ou au fond de la mer dans la zone contiguë". On s'entend généralement à ne pas prendre en considération les vestiges postérieurs à la fin du second conflit mondial, faute d'un recul suffisant sur leur portée scientifique.

Quelles sont les zones concernées ?

Laire géographique considérée est vaste puisqu'elle inclut l'estran, jusqu'à la laisse de haute mer, la mer territoriale (de 0 à 12 milles nautiques des côtes) et la zone contiguë (de 12 à 24 milles nautiques, soit jusqu'à environ 44 km des côtes françaises). La ratification en 2013 par la France de la Convention internationale Unesco de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a en outre récemment élargi cette aire de protection à l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) française, soit 11 millions de km² d'espaces maritimes répartis sur tous les océans, de l'Atlantique au Pacifique et de l'Indien à la Méditerranée.

Une législation spécifique encadre la déclaration de découverte, l'exploration, l'étude et la valorisation des vestiges archéologiques localisés en mer et sur l'estran. Le législateur a assorti à la découverte fortuite de tels biens une obligation de déclaration et en a fixé les modalités : toute découverte fortuite doit être déclarée dans les 48 heures suivant la découverte ou l'arrivée au premier port (art. L. 532-3 du code du patrimoine). La déclaration doit être adressée à l'autorité administrative, à savoir, aujourd'hui, les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) qui en avisent le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), service à compétence nationale du ministère de la Culture qui a pour mission d'étudier, inventorier, conserver et valoriser ces vestiges.

Il est interdit de porter atteinte à ces biens et de les déplacer sans une autorisation administrative et il importe, dans la déclaration de découverte, de fournir toutes les informations qui seraient de nature à mieux apprécier la localisation du bien ou le contexte de sa découverte : coordonnées géographiques précises et orientation, distance par rapport à des éléments bien localisés, photographies du site... La découverte d'un bien culturel maritime ne vaut aucun droit de propriété, même partiel, à son inventeur. Les biens culturels maritimes sont la pleine propriété de l'État, sauf lorsque leur légitime propriétaire est susceptible d'être retrouvé : la France reconnaît le droit du pavillon, aussi les navires de guerre étrangers, biens d'État, conservent-ils leur statut de propriété initial, même si le DRASSM en assure la gestion et

la notion de bien culturel maritime



Deux fragments de torques en or découverts au large de Sotteville-sur-Mer par Claude et Denis Dufour. Le plus complet présente un diamètre de 16 cm pour une longueur de 133 cm et un poids de 600 gr, tandis que le second, d'un diamètre de 18 cm, mesure 70 cm de long et pèse 222 gr (C. Durand, CNRS-CCJ).



Ces deux objets appartiennent à la famille des *longues torsades*, caractérisée par une tige d'une longueur exceptionnelle obtenue par un méticuleux travail de martelage et de torsion, munie d'extrémités repliées en crochets à angle aigu, parfois munies de décor ciselé. (C. Durand, CNRS-CCJ).

la conservation. Ce principe de propriété n'est pas nouveau puisqu'il était déjà contenu dans deux ordonnances établies par François I^{er} en 1543 puis par Colbert en 1681. Les textes contemporains ont confirmé et précisé le dispositif.

L'inventeur d'un bien culturel maritime peut en revanche bénéficier d'une récompense dont la nature ou le montant sont fixés par l'autorité administrative en fonction de l'intérêt scientifique de la découverte.

Ce fut le cas en 1994, lorsque des pêcheurs professionnels ont déclaré la découverte de deux torques en or, datés de l'âge du Bronze final. Claude et Denis Dufour les ont remontés dans les filets de l'*Incroyable*, à deux ans d'intervalle, à environ 3 milles de Sotteville-sur-Mer (76). Ils ont eu le réflexe d'enregistrer la profondeur et la localisation du site, qui a fait l'objet d'une prospection

à vue en août 1994, puis d'une opération conjointe DRASSM-CNRAS en 1995, sans résultat probant.

Des bijoux de typologie et de composition similaires sont attestés des deux côtés de la Manche. On en dénombre 38 en Irlande, 50 en Grande-Bretagne, et quelques-uns sont signalés en France, surtout en Bretagne et en Normandie. Les torques de Sotteville pourraient être issus d'un dépôt cultuel, funéraire ou plus vraisemblablement de la cargaison d'un navire dont l'épave n'a pas été localisée. Ces objets offrent un témoignage majeur sur les échanges transmanches durant l'âge du Bronze.

Déposés par le DRASSM au Musée des Pêcheries de Fécamp, ces torques sont régulièrement prêtés lors d'expositions en lien avec des thématiques de Protohistoire régionale et d'archéologie sous-marine.

Si chacun rêve de trouver un trésor en retournant son potager ou en effectuant des travaux dans une vieille masure, rares sont ceux qui connaissent la marche à suivre pour faire part de leurs découvertes archéologiques au bon interlocuteur. L'objet finit par s'émietter au fond d'un tiroir, tandis que le site est arasé ou enfoui sous une dalle de béton. Le service régional de l'archéologie œuvre au référencement des sites et objets et veille à leur étude et à leur conservation. Derrière cette logique s'affirme un seul objectif : que l'apport culturel de chaque découverte soit transmis aux générations futures.

Auteurs

Patricia Moitrel (coord., SRA Normandie)

avec la collaboration de :

Cécile Allinne (université de Caen)

Bruno Bell (Atelier Bell)

Cyrille Billard (SRA Normandie)

Nathalie Bolo (SRA Normandie)

Christophe Chappet (SRA Normandie)

Louison Deschamps (archéologue bénévole)

Vincent Hincker (SDAC)

Marie-Pierre Jézégou (DRASSM)

Étienne Mantel (SRA Normandie)

Jens Christian Moesgaard (MN Danemark)

Sophie Quevillon (SRA Normandie)

Cécile Sauvage (DRASSM)

Remerciements

Mathilde Avisseau-Broustet

(conservateur en chef au département des Monnaies, médailles et antiques, BnF)

Anne-Sophie Conover

(photographe bénévole)

Caroline Dorion-Peyronnet

(conservateur du Patrimoine, directeur du musée des Antiquités de la Seine-Maritime)

Élodie Laval

(journaliste et photographe, *Tendance Ouest*)

Hélène Houelle-Geneviève

Céline Mesnard

Nadège Sébille

(musée de Fécamp)

Une publication de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie

Directeur de publication : Jean-Paul Ollivier

Directeur scientifique : Karim Gernigon

Conception graphique : Patricia Moitrel et Nathalie Bolo



Mécénat :



<http://www.pilote-seine.fr>



<http://www.haropaports.com/fr/rouen>

Le DRASSM est chargé de mettre en œuvre, en métropole comme en outre-mer, la législation relative aux biens culturels maritimes en liaison avec les administrations participant à l'action de l'État en mer. À ce titre, il inventorie, étudie, protège, conserve et met en valeur le patrimoine archéologique immergé de l'ensemble des eaux marines sous juridiction française.



Contact DRASSM :

le-drassm@culture.gouv.fr

04 91 14 28 00

Le ministère de la Culture et de la Communication a pour mission d'inventorier, de protéger et d'étudier le patrimoine archéologique, de programmer, contrôler et évaluer la recherche scientifique. Ces missions sont assurées par les services régionaux de l'archéologie des directions régionales des affaires culturelles.



Contact DRAC Normandie :

sra.drac.normandie@culture.gouv.fr

02 31 38 39 19

Diffusion gratuite

ISSN en cours

ARCHÉOLOGIE EN NORMANDIE